

FICHE THÉMATIQUE

Favoriser le rôle des travailleurs et travailleuses de jeunesse



L'éducation populaire joue un rôle clé dans l'inclusion des jeunes, notamment en proposant des alternatives d'apprentissage et de développement personnel. Les actrices et acteurs de l'éducation populaire doivent avoir les moyens d'accompagner au mieux les jeunes, tout en étant sensibilisé·e·s aux différentes expressions de leurs identités.

Objectif de jeunesse #3



Renforcer les capacités des éducateur·trice·s à travailler avec les jeunes marginalisé·e·s[1].

Fournir davantage d'espaces, d'opportunités, de ressources et de programmes pour favoriser le dialogue et la cohésion sociale, et lutter contre la discrimination et la ségrégation.

[1] Tel que traduit de l'anglais

Ce que dit la résolution européenne adoptée les 13-14 mai 2024

Environnements d'apprentissage : éducation non-formelle et informelle, travail de jeunesse

Augmenter le financement, le renforcement des capacités et autres soutiens pour que les éducateur·trice·s s'engagent dans l'apprentissage tout au long de la vie sur : l'inclusion des jeunes ayant moins d'opportunités ; la valorisation de la diversité des jeunes ; la création d'espaces sûrs pour le partage et l'apprentissage avec et par les jeunes de différents horizons ; et les approches pédagogiques et d'apprentissage personnalisées centrées sur les jeunes.

La situation en France – Rapport de consultation

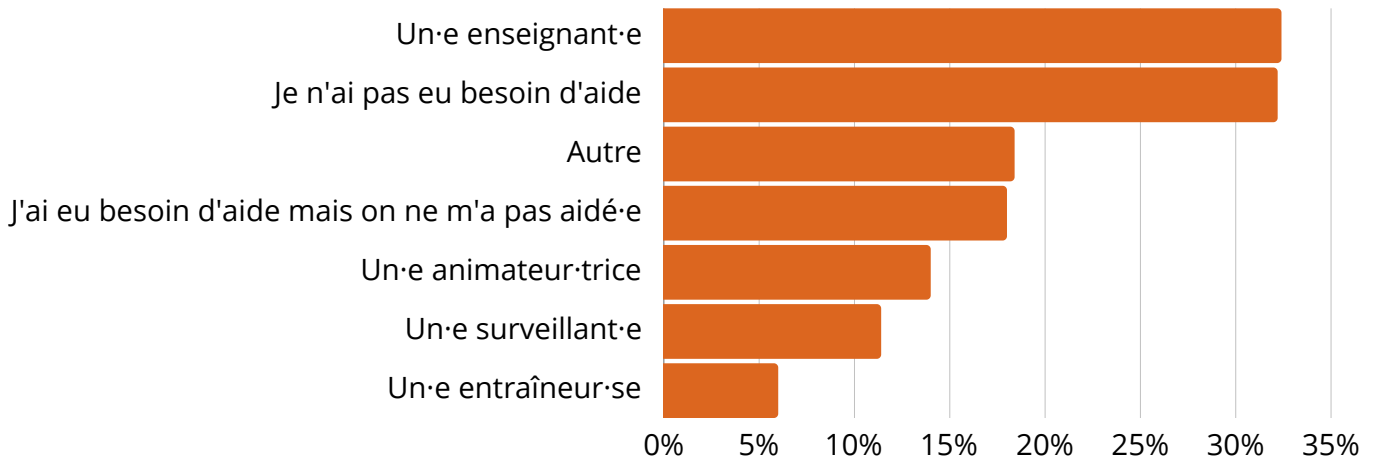
Obstacles à l'inclusion

Les maisons de quartier et les centres d'informations et d'orientations sont considérés par une grande partie des jeunes interrogé·e·s comme des ressources mais le personnel doit **être mieux formé et plus nombreux pour accueillir plus favorablement les jeunes.**

Soutiens identifiés

Pour 90 % des jeunes sondé·e·s, le rôle des travailleurs et travailleuses de jeunesse est primordial pour garantir l'inclusion de tou·te·s les jeunes.

Lorsque vous en avez eu besoin [d'une aide], avez-vous déjà été aidé par ? (2)



Parmi les exemples de bonnes pratiques, les jeunes expriment le besoin que les **travailleurs et travailleuses de jeunesse soient sensibilisé·e·s et mieux formé·e·s** à certaines caractéristiques (handicap, genre) afin de mieux répondre aux besoins des jeunes et pouvoir mieux les orienter.

L'éducation populaire et le travail des associations de jeunesse est également mis en avant par les jeunes **comme un levier d'une meilleure inclusion**.

Propositions de mise en oeuvre

1. Promouvoir une animation socio-éducative professionnalisée dans toute l'Europe au moyen d'investissements structurels et de formations

Échelle nationale et européenne

Reconnaître le rôle de l'apprentissage informel et de l'animation socio-éducative dans la création d'espaces inclusifs. Encourager la recherche universitaire fondée sur des données probantes pour renforcer l'impact de l'animation socio-éducative. Les financements devraient être durables et structurels, afin d'assurer l'amélioration des services d'aide à la jeunesse et des formations en matière d'inclusion. Renforcer la reconnaissance de l'expertise des animateurs socio-éducatifs au moyen de normes communes. Cette mesure devrait permettre de défendre les droits des jeunes issus de milieux défavorisés.

2. Assurer le renforcement des capacités et un dialogue permanent entre les animateurs socio-éducatifs et les parties prenantes

Échelle nationale

Cette mesure doit être réalisée en trois phases:

- 1) la phase de consultation, au cours de laquelle les animateurs socio-éducatifs et les éducateurs non formels et informels participeront à un dialogue avec les décideurs politiques afin d'établir un état des lieux de leurs besoins;
- 2) la phase de création du plan d'action, au cours de laquelle les décideurs s'accordent sur un ensemble d'actions relevant des thèmes axés sur les objectifs définis lors de la phase précédente;
- 3) la phase de mise en œuvre et d'évaluation, au cours de laquelle les mesures sont exécutées et leur incidence est évaluée. Cette mesure devrait permettre de garantir la satisfaction des besoins des animateurs socio-éducatifs et la mise en œuvre d'un dialogue permanent.

3. Accès accru aux possibilités de financement au niveau local

Échelle locale

Mettre en place un cadre de financement localisé et simplifié pour l'éducation non formelle et l'autonomisation des jeunes. Ce financement devrait être assuré par des budgets spécifiques provenant de programmes existants aux niveaux européen et national.

Ce financement devrait permettre la mise en œuvre d'initiatives communautaires en faveur des jeunes défavorisés. Les informations relatives à ce cadre devraient être facilement accessibles par l'intermédiaire de divers canaux et structures de communication pertinents. Pour accéder au financement, il convient de mettre en place un processus de demande simple par l'intermédiaire de plateformes conviviales. Cette mesure devrait permettre aux jeunes défavorisés d'accéder aux bénéfices d'une éducation non formelle appuyée par un bon financement.

4. Budgétisation participative centrée sur les jeunes

Échelle régionale

Grâce à des approches non formelles, à des résultats fondés sur les données et à des structures participatives, les jeunes sont mis en mesure, au niveau local, de s'impliquer avec différentes parties prenantes dans la budgétisation participative.



Cette mesure devrait permettre d'accroître la participation des jeunes, de renforcer la cohésion de la communauté et d'améliorer les perspectives économiques.

5. Animation socio-éducative mobile

Afin d'atteindre les jeunes moins favorisés, les États membres devraient prévoir des ressources en faveur de l'animation socio-éducative mobile. L'animation socio-éducative mobile s'emploiera, conjointement avec les acteurs locaux, à fournir un soutien, des informations et des programmes aux jeunes confrontés à l'exclusion sociale. Elle renforcera la collaboration entre les animateurs socio-éducatifs et les parties prenantes locales et vise à offrir aux jeunes confrontés à l'exclusion sociale une égalité d'accès à l'éducation non formelle. Cette mesure devrait donner lieu à une égalité d'accès à l'éducation non formelle.

Échelle
locale et
nationale

6. Reconnaissance formelle de l'animation socio-éducative bénévole

Assurer la formation gratuite des animateurs socio-éducatifs volontaires afin qu'ils acquièrent ou améliorent en permanence les connaissances et les compétences nécessaires pour créer des espaces inclusifs et sûrs pour les jeunes, en coopération avec les organisations de jeunesse. À la fin de la formation, les volontaires reçoivent des certificats liés à des avantages tels que des crédits universitaires, les transports, des réductions sur des activités culturelles, etc. Ces formations fourniront les connaissances et la sensibilisation nécessaires à la discrimination, à l'exclusion (sociale) et à la santé mentale. Cette mesure devrait avoir pour résultat d'augmenter le nombre d'animateurs socio-éducatifs volontaires et d'accroître les connaissances dont ces derniers disposent.

Échelle
locale et
nationale